Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Centre commercial Le Pontet : ouverture d'un centre de dépistage de la Covid-19



Afin de désengorger les laboratoires et faciliter la mise en œuvre de la priorisation des personnes pour lesquelles le test est impératif, conformément aux directives du ministre de la santé, l'Agence Régionale de Santé, le préfet de Vaucluse, le laboratoire Bio-Santis, et la société Ceetrus gestionnaire du centre commercial Avignon Nord se sont mobilisés pour ouvrir un nouveau centre de dépistage.

Adresse
Situé avenue Louis Braille au Pontet, dans les anciens locaux de La Halle, au centre commercial Avignon Nord, ce nouveau centre de dépistage a ouvert mardi 6 octobre. Il pourra réaliser environ 300 tests par jour et faciliter le traitement des situations dites prioritaires. Ouvert du lundi au samedi de 10h à 16h30, l'accueil des personnes se fait uniquement sur rendez-vous via le site Doctolib Rubrique Avignon Nord ou par téléphone.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Visite du centre par Bertrand Gaume, préfet de Vaucluse

Covid : Fin d’isolement pour le préfet de Vaucluse

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Après avoir été déclaré ‘cas contact’ suite à un dîner officiel en compagnie de la ministre de la culture, Roselyne Bachelot, lors de sa venue à Avignon à l’occasion Etats généraux des festivals, le préfet de Vaucluse a pu sortir ce week-end de sa période d’isolement.

Auparavant, durant une semaine, Bertrand Gaume a donc dû télé-travailler depuis la résidence préfectorale située dans l’intra-muros de la cité des papes. Au final, son dernier test PCR au Covid-19 s’étant révélé négatif, comme d’ailleurs celui de la ministre de la culture, il a pu reprendre ses activités normalement. Pour rappel, sont considérés comme cas contact toute personne ayant été en contact, sans masque, pendant une période supérieure à 15 minutes avec une personne diagnostiquée ‘Covid positif’.

Avignon : avis favorable du conseil municipal

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

pour le Scot du bassin de vie





La séance de ce samedi matin 10 octobre a commencé par une minute de silence des élus à la mémoire des victimes de la tempête Axel, la semaine dernière dans l'arrière-pays niçois. « Les Alpes-Maritimes ont vécu un drame, subi des intempéries exceptionnelles dans les Vallées de la Tinée, de la Roya et de la Vésubie, explique Cécile Helle, maire de la cité des papes.

« Six morts, 9 disparus, 13 supposés disparus. Plus de routes, de voies ferrées, de ponts, de liaisons téléphoniques, d'électricité, des maisons emportées par des flots torrentiels. Tout a été englouti. L'heure est à la solidarité. L'Etat, la Région, le département des Alpes-Maritimes ont pris des mesures d'aide et de soutien à la population. L'Association des Maires de Vaucluse étudie la meilleure façon de porter secours durablement aux sinistrés. La Ville d'Avignon, souvent victime d'inondations, évidemment s'inscrit dans cet élan de générosité » conclut-elle.

« Accueillir 50 000 habitants supplémentaires d'ici 2035. »

Début de l'examen de la délibération sur le Scot présenté par Paul-Roger Gontard. Le nouveau Schéma de cohérence territoriale du bassin de vie d'Avignon, un document fondamental qui doit fixer le cap

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

d'aménagement pour 34 communes, 4 intercommunalités dans 2 départements et 2 régions, d'ici 2035.

« Nous avons quatre défis à relever, le positionnement interrégional du bassin de vie d'Avignon comme levier d'attractivité et de rayonnement, la constitution d'un territoire exemplaire en matière écologique et énergétique, une ambition renouvelée pour répondre aux besoins d'un territoire dynamique et enfin, l'inscription durable dans un mode de développement vertueux » précise l'élu. Il poursuit, « D'ici 2035, il nous faudra accueillir 50 000 habitants supplémentaires, construire 34 800 logements nouveaux, créer 20 000 emplois, déployer la nature en ville et préserver 41 900 hectares de terres agricoles. Et surtout ne plus autoriser la création ou l'extension de la moindre zone commerciale ». Réponse de l'écologiste Jean-Pierre Cervantès : *« nous applaudissons ce discours ambitieux et volontaire, mais avant d'accueillir des milliers d'habitants en plus, il faudrait déjà améliorer la qualité de vie de la population actuelle. La gestion de la circulation routière est calamiteuse. Au lieu de mutualiser nos efforts en synergie avec le Grand Avignon, nous nous opposons au tramway et, en retour, il ne participe pas au financement du stade nautique. »*

« On nous promet le bonheur en 2035. »

De son côté le RN (Rassemblement national) Paul Ruat ironise : *« On nous promet le bonheur en 2035. Qui serait opposé à la limitation des zones commerciales, à la création d'emplois, à la construction d'appartements, cela paraît trop beau, mais il y a un loup… Les nouveaux arrivants seront constitués de familles immigrées, nous ne sommes pas dupes. Nous, nous sommes pour la souveraineté de chaque commune et contre l'immigration. Donc nous voterons contre ce projet. »*

Le LR (Les Républicains) Michel Bissière s'inscrit dans le pragmatisme : *« Le temps de la campagne est révolu. Les 53 élus de cette ville sont soucieux de l'avenir d'Avignon, le Scot est un outil qui tient compte des enjeux économiques, sociaux, énergétiques et environnementaux, nous voterons donc ce texte ».* Avec humour, Paul-Roger Gontard répondra que *« Quand nous parlons de 50 000 arrivants supplémentaires chez nous, il peut s'agir de Marseillais, de Parisiens, de Lyonnais ou de Montpelliérains qui ont envie de quitter leur métropole pour retrouver une ville à taille humaine, où il fait bon vivre, ou d'Avignonnais qui ont roulé leur bosse ailleurs et rentrent au pays. »*

« Il n'y a pas les gentils au Grand Avignon et les méchants à Avignon. »

Cécile Helle conclura l'échange : *« Il n'y a pas les gentils au Grand Avignon et les méchants dans la majorité municipale d'Avignon. Nous sommes depuis toujours en faveur d'un moratoire pour stopper l'extension de la grande distribution. Petit à petit, au-delà des clivages, tout le monde y vient. La ville-centre compte. Je suis la première et la seule à dialoguer avec l'ensemble des élus du Nord des Bouches-du-Rhône. Si je prends un arrêté pour interdire la circulation des poids-lourds qui polluent depuis des décennies la Rocade Charles de Gaulle, ce n'est pas pour reporter le flux du trafic sur Chateaurenard ou sur la rive droite du Rhône. Nous devons avancer ensemble, protéger le territoire, le rendre respirable à*

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

tous. » Au final, le projet de Scot a été voté par l'ensemble des élus, à l'exception des 6 voix du RN.

Covid-19 : réouverture de la cité scolaire de Vaison



Suite à la détection récente de plusieurs cas positifs de Covid-19 parmi les personnels enseignants, techniques et administratifs, ainsi que parmi des élèves de la cité scolaire de Vaison-la-Romaine, qui comprend le lycée Stéphane-Hessel et le collège Joseph-d'Arbaud, l'accueil de tous les élèves avait été suspendu jusqu'à vendredi dernier.

Selon la préfecture, le bilan des tests réalisés fait état de 13 cas positifs parmi les élèves (dont 7 cas au sein de la même classe de 3e du collège, pour laquelle une mesure d'éviction a été prononcée pour

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

l'ensemble des élèves de cette classe, qui sont placés à l'isolement depuis le 28 septembre), 3 cas au sein d'une classe de 4e pour laquelle une mesure d'éviction a été prononcée pour l'ensemble des élèves de cette classe placés à l'isolement depuis vendredi ainsi que 3 autres cas non regroupés. Par railleurs, 11 cas positifs parmi le personnel enseignant, technique et administratif. Leurs contacts à risque ont été identifiés et isolés. « Ceci porte donc à 24 le nombre total de cas positifs détectés au sein de la cité scolaire depuis le 28 septembre, poursuivent les services de la préfecture de Vaucluse. L'ensemble des personnes testées positives et leurs cas contacts a été placé à l'isolement. »

Désinfection complète des locaux ce week-end
Cependant, après cette série de mesures, la préfecture estime que les conditions sont maintenant réunies afin de garantir la réouverture de la cité scolaire « dans de bonnes conditions de sécurité » à partir de ce lundi 12 octobre. Toutefois, afin de permettre le retour des élèves de la cité scolaire et de garantir la continuité pédagogique, un dispositif spécifique d'appui a été mis en place comprenant une désinfection complète des locaux de la cité scolaire durant ce week-end. Des moyens supplémentaires vont aussi être engagés par les services du Conseil régional de Provence Alpes-Côte d'Azur pour renforcer le nettoyage quotidien des locaux et l'encadrement des élèves sera assuré grâce à la reprise de plusieurs assistants d'éducation dont la période d'isolement arrive à son terme. Enfin, une continuité pédagogique est organisée à domicile pour les élèves des 2 classes faisant l'objet d'une mesure d'éviction.

La Covid-19 a coûté plus de 8,5M€ à la ville d'Avignon



La commune d'Avignon vient d'évaluer à 8,525 M€ le montant des frais supplémentaires que l'épidémie

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

de la Covid-19 a engendré pour l'instant pour les finances de la Ville. « C'est le coût direct que nous n'aurions pas eu à payer s'il n'y avait pas eu cette crise sanitaire », explique Joël Peyre, conseiller municipal délégué aux finances.

Des dépenses supplémentaires que la municipalité de Cécile Helle, reconduite pour un nouveau mandat en juillet dernier, va intégrer dans son budget rectificatif qui devrait être voté samedi lors du prochain conseil municipal. Ce budget principal 2020 initialement estimé à 272 M€ va donc être porté à 279 M€.

Baisse de la taxe foncière des commerçants et gratuité des terrasses

« La Ville s'est engagée dans une démarche volontaire et offensive dès le début de la crise sanitaire, complète Claude Nahoum, premier adjoint, délégué à la ville éducative, culturelle et solidaire. Nous avons notamment travaillé sur les ainés, les commerçants et les familles en partant de l'idée qu'il fallait préparer au mieux une reprise d'activité. »

Dans ce cadre, les commerçants et les forains bénéficient de 7 mois de gratuité sur les droits de terrasses des cafés, des bars et des restaurants. Dans le même temps, la Ville a mis en place un paiement différé de la taxe de séjour 2020 pour les hôteliers, les propriétaires de chambres d'hôte et d'hébergement touristique de plein air. Enfin, une baisse de 15 % de la taxe foncière est octroyée à tous les commerçants dont les magasins n'excèdent pas 400 m2.

A cela s'ajoute également la gratuité du stationnement pendant cette crise ainsi que l'absence des recettes de la fourrière ou les taxes sur les marchés. L'ensemble représente une perte de recette de l'ordre de 2 M€. L'absence de recette des entrées du stade nautique, de la location des emplacements des halles ainsi que la mise en place de la gratuité des cantines jusqu'à la fin juin représentent 355 000 € supplémentaires.

> **« Peu de ville de notre taille en ont fait autant. »**

L'évaluation du coût de la crise intègre aussi le plan de relance économique, commerciale, touristique et culturelle de 2,6 M€ déjà inscrit au budget primitif de juillet dernier. « Il est important de donner des signes claires à ces acteurs économiques pour qu'ils puissent préparer un redémarrage de leurs activités dans les meilleures conditions », insiste le 1er adjoint.

« Nous faisons un effort considérable, précise pour sa part l'élu aux finances. Peu de ville de notre taille en ont fait autant. »

1 M€ d'équipements de protection

La Covid-19 a aussi eu un impact, chiffré à 1,4 M€, sur les ressources humaines de la ville : remplacements des agents en cas de cas positifs (600 000 €), remplacements à venir anticipés pour la fin de l'année (300 000 €), embauches supplémentaires d'agents pour l'élargissement des horaires des

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

bâtiments communaux (300 000 €) et prime Covid versée aux agents exposés (200 000 €).

Autres dépenses, les masques, le gel désinfectant et, les plexiglass pour un montant de 1M€. Enfin, la commune a aussi engagé d'autres frais à hauteur de 120 000 € pour les corbeilles solidaires destinées aux seniors isolés, 700 000 € pour matérialiser et adapter des pistes cyclables afin d'accéder plus facilement aux écoles, 350 000 € pour l'achat d'ordinateurs portables pour les agents assurant la paye et la comptabilité en télétravail ainsi que le don aux familles de 400 tablettes tactiles pour éviter la fracture numérique scolaire.

« Il n'y aura pas de hausse des impôts dans les 6 ans à venir. »

« Malgré cela, comme nous nous étions engagé durant notre premier mandat, il n'y aura pas, non plus, d'augmentation des taux d'imposition pour les 6 ans à venir, insiste Joël Peyre dont le budget investissement sera porté pour l'occasion de 59,2 M€ prévu initialement à 63,426 M€.

« Pour cette année, nous avions emprunté 20 M€ contre 28 M€ l'an dernier, poursuit-il. Avec ces nouvelles dépenses nous devrions finalement emprunter environ 29 M€ en 2020. »

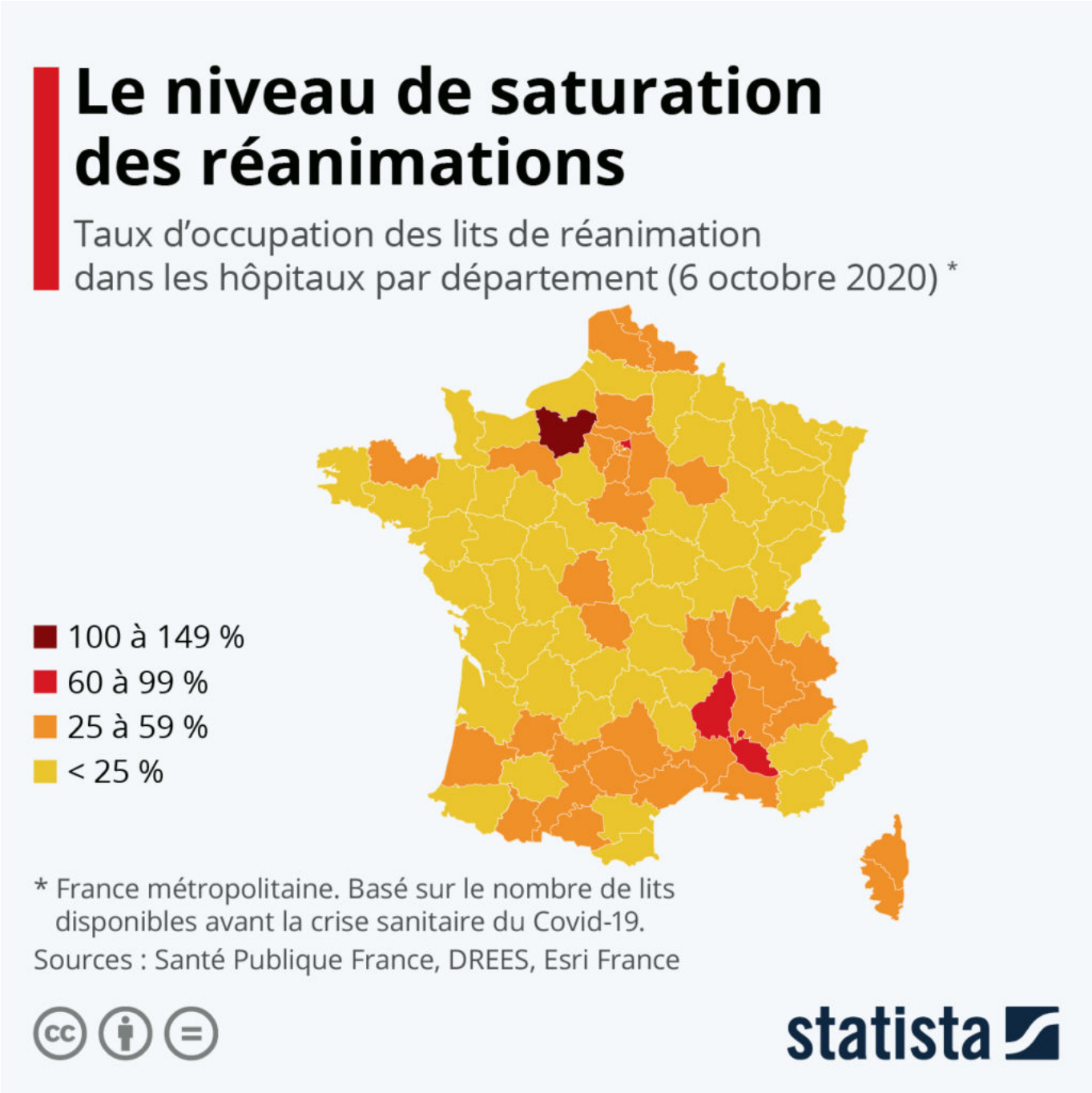
Pas de quoi inquiéter Claude Nahoum sur le niveau d'endettement de la Ville qui reste comparable à celui de 2014 et devrait, avec cette hausse, remonter légèrement au-dessus des 7 ans en terme de capacité de remboursement.

« L'Etat a dit qu'il y aurait aides, mais pour l'instant nous n'avons rien vu venir afin de compenser les baisses des recettes des collectivités », conclu Joël Peyre.

Le niveau de saturation des lits de réanimation en France

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Après Paris et ses départements limitrophes, la métropole d'Aix-Marseille ou encore la Guadeloupe, plusieurs zones approchant les seuils d'alerte de propagation du Covid-19 pourraient prochainement être placées en état d'alerte maximale. Cette situation concerne notamment plusieurs villes déjà classées en « alerte renforcée », comme Lille, Lyon, Saint-Etienne, Grenoble ou encore Toulouse. Pour rappel, le seuil d'alerte maximale fixé par le gouvernement se base sur trois critères : un taux d'incidence (tests positifs

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

pour 100 000 habitants) supérieur à 100 chez les personnes âgées et dont la moyenne globale hebdomadaire dépasse 250, ainsi qu'un taux d'occupation des lits de réanimation supérieur à 30 %.

Pendant la première vague de l'épidémie, ce dernier critère était l'une des grandes inquiétudes du personnel hospitalier : la crainte de ne pas pouvoir soigner la totalité des patients gravement atteints en raison des moyens disponibles. Cette carte de Statista, donne un aperçu du niveau de saturation des services de réanimation en France métropolitaine avec les dernières données des autorités de santé compilées par Esri France. Plusieurs départements se situaient au-delà du seuil d'alerte pour les capacités de réanimation cette semaine, dont l'ensemble de l'Île de France (35 % à 60 %), le Nord (33 %), le Rhône (41 %) ou encore les Bouches-du-Rhône (48 %). D'autres départements limitrophes à ces zones enregistraient même des taux bien plus élevés, comme l'Eure (125 %) et le Vaucluse (75 %), mais ceci est principalement dû au fait que les capacités en réanimation y sont relativement faibles, soit de l'ordre d'une quinzaine de lits.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Urssaf : mesures exceptionnelles de report d'échéances en raison des restrictions sanitaires

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



L'Urssaf (Unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales) Provence-Alpes-Côte d'Azur informe sur les mesures exceptionnelles pour les entreprises nouvellement soumises à des restrictions sanitaires concernant ses prochaines échéances.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Afin de tenir compte du contexte sanitaire actuel et des mesures récemment prises par le Gouvernement, des mesures exceptionnelles sont déclenchées par le réseau des Urssaf pour accompagner les entreprises concernées. Le report des cotisations patronales et salariales à échéance du 5 ou 15 octobre est possible sans aucune demande préalable pour les employeurs dont l'activité est concernée par une mesure de fermeture :

– dont l'activité demeure concernée par une mesure de fermeture déjà en vigueur en raison des dispositions mises en place pour la lutte contre la pandémie (spectacle, discothèques, festivals…).

– salles de sport en zone d'alerte maximale et en zone d'alerte renforcée.

– cafés, bars et restaurants en zone d'alerte maximale.

Le report des cotisations patronales et salariales sur demande est également possible le 15 octobre pour les employeurs dont l'activité fait l'objet d'une mesure de fermeture partielle. Sont concernés les cafés et bars dans les zones d'alerte renforcée dont l'heure de fermeture est avancée et qui anticipent une forte baisse d'activité. Dans ce cas, un formulaire de demande préalable est à compléter.

Les entreprises et associations concernées par ces situations et utilisatrices du Titre emploi service entreprise (TESE) et du Chèque emploi associatif (CEA) pourront aussi bénéficier des mêmes modalités de report. Les conditions seront précisées très prochainement.

Aucune pénalité ou majoration de retard
Les travailleurs indépendants se trouvant dans la même situation peuvent ajuster en ligne, dans les meilleurs délais, leur échéancier de cotisations personnelles provisionnelles 2020, en neutralisant leur revenu estimé, afin de bénéficier également du report de leurs échéances.

Concernant l'échéance du 5 octobre, l'Urssaf a déjà identifié et bloqué le prélèvement de 3 200 travailleurs indépendants dont le restaurant a dû fermer à Marseille, Aix-en-Provence et en Guadeloupe et qui étaient censés être prélevés à cette date. Cette opération pourra être reconduite pour les échéances suivantes mais la modulation du revenu estimé 15 jours avant l'échéance demeure conseillée pour tous les travailleurs indépendants concernés.

L'ensemble de ces reports ne donnera lieu à aucune pénalité ou majoration de retard. Les cotisations reportées qui ne feraient pas l'objet des exonérations annoncées dans le cadre du nouveau plan de soutien, donneront lieu à des plans d'apurement pouvant aller jusqu'à 36 mois qui seront proposés par les Urssaf aux entreprises après la levée des mesures de restriction d'activité.

Pour plus d'information sur les mesures exceptionnelles, et notamment les dispositifs de soutien adoptés dans le cadre de la loi de finances rectificative du 30 juillet, le réseau des Urssaf met à disposition un site dédié : https://mesures-covid19.urssaf.fr .

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Covid-19 : un nouveau centre de dépistage ouvre à La Tour d'Aigues

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Afin de désengorger les laboratoires, fortement sollicités en Vaucluse, l'Agence régionale de santé (ARS), le préfet de Vaucluse, le laboratoire Meiffre (du groupement Synlab Provence) situé à Pertuis, l'association Santé Lub et la maison de santé pluridisciplinaire les Glycines se sont mobilisés pour ouvrir un nouveau centre de dépistage à la Tour d'Aigues.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Situé dans la salle des fêtes du Pays d'Aigues, ce nouveau centre de dépistage peut accueillir environ 40 à 50 personnes chaque jour. Le nouveau site, ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h, doit aussi faciliter le traitement des situations dites prioritaires. L'accueil des personnes se fait sans rendez-vous mais des critères de priorité sont cependant fixés pour organiser la file d'attente et prendre en charge les personnes pour lesquelles le test est impératif.

« Le Vaucluse est classé en zone de circulation active depuis le 28 août 2020, expliquent les services de l'agriculture. L'affluence dans les laboratoires a entraîné une augmentation des délais de rendez-vous et des délais de diffusion des résultats, au détriment des personnes 'dites prioritaires' pour lesquelles le test est impératif, en particulier pour les personnes symptomatiques, les cas contacts identifiés par le 'contact-tracing' et le personnel soignant. » C'est notamment pour ces raisons qu'il y a 2 semaines un nouveau centre de dépistage, d'une capacité de 400 tests par jour, a également été mis en place au parc des expositions à Avignon.

Covid-19 : le préfet de Vaucluse déclaré 'cas contact' et placé à l'isolement

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Bertrand Gaume, préfet de Vaucluse, ainsi que Roselyne Bachelot, ministre de la culture, viennent d'être placés à l'isolement après avoir été déclarés 'cas contacts'. Ils avaient participé à un dîner vendredi 2 octobre, à la suite duquel une personne a été diagnostiquée positive ce dimanche.

Sont considérés comme cas contact toute personne ayant été en contact, sans masque, pendant une période supérieure à 15 minutes avec une personne diagnostiquée 'Covid positif'. Comme le stipule la règle sanitaire, le préfet de Vaucluse effectuera un test PCR 7 jours après avoir été en contact avec cette personne diagnostiquée 'Covid Positif' et devra observer d'ici là une période d'isolement en télétravail, tout comme la ministre de la Culture. Pour rappel, Roselyne Bachelot est venue dans la cité des papes vendredi et samedi dernier à l'occasion des premiers états généraux des festivals.